



ARRETE N° 2026 – 502
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Déménagement
Rue de la Chaussée n° 2
GB Transports
Vendredi 19 Juin 2026

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU l'arrêté municipal n° 2026/304 en date du 07/04/2026 portant délégation de fonction et de signature attribuée à Madame Marlène FAUVEL,

VU la demande de la Société GB Transports – 1, route de l'Ancien Château – 14210 Vacognes Neuilly, afin d'effectuer un déménagement, Rue de la Chaussée, au n° 2, le Vendredi 19 Juin 2026, de 11h30 à 15h00,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1 : La Société GB TRANSPORTS est autorisée à effectuer un déménagement, Rue de la CHAUSSEE, au n° 2, le VENDREDI 19 JUIN 2026, de 11H30 à 15H00.

ARTICLE 2 : La circulation sera interdite, Rue de la Chaussée, à la date et aux horaires cités dans l'Article 1, afin que la Société intervenante effectue l'intervention.

ARTICLE 3 : Des panneaux réglementaires et des déviations avec affichage du présent Arrêté seront posés par la Société intervenante, au début de la rue de la Chaussée.

ARTICLE 4 : L'accès aux Service de Police et de Secours sera maintenu.

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 8 Juin 2026

Pour le Maire et par délégation

L'Adjointe à la Circulation : Marlène FAUVEL

